



GREVE NATIONALE DU JEUDI 13 JANVIER 2022

Ce jeudi 13 janvier 2022, la plupart des personnels de l'Education nationale et de l'animation seront en grève.

La commune de Vertaizon n'est pas en mesure d'assurer le Service Minimum d'Accueil à l'école ce jour et n'est pas en capacité de maintenir en place les protocoles sanitaires décidés par le Ministère de l'Education Nationale.

C'est pourquoi, j'ai décidé de fermer l'école maternelle sur toute la journée du jeudi 13 janvier 2022. Aucun élève ne sera accueilli, sauf les enfants prioritaires (voir conditions ci-dessous). J'invite l'ensemble des parents à trouver une solution alternative de garde.

Les professeurs non-grévistes de l'école élémentaire accueilleront leurs élèves comme d'habitude sur le temps scolaire. Ces derniers le seront aussi au moment du repas. Pour les autres classes, aucun accueil ne sera assuré. Les Temps d'Activité Périscolaire (TAP) ne seront pas organisés, il sera nécessaire de récupérer votre ou vos enfant(s) à 15h00.

La garderie ne fonctionnera pas non plus et aucun accueil ne pourra être réalisé de 7h15 à 8h30 et de 16h30 à 18h30.

Par ailleurs, il est assuré un service de garde pour des enfants prioritaires sur les horaires d'école (maternelle et élémentaire), uniquement de 8h30 à 16h30.

Les professions concernées sont les suivantes :

Tous les personnels des établissements de santé ;

Les biologistes, infirmiers diplômés d'Etat, médecins, pharmaciens et préparateurs en pharmacie, sages-femmes, ambulanciers ;

Tous les professionnels et bénévoles de la filière de dépistage (professionnels en charge du contact-tracing, centres de dépistage, laboratoires d'analyse, etc.) et de vaccination (effecteurs comme personnels administratifs) ;

Tous les personnels des établissements et services médico-sociaux : EHPAD et EHPA (personnes âgées) ; établissements pour personnes handicapées et d'aide sociale à l'enfance ; services d'aide à domicile pour personnes vulnérables ; services infirmiers d'aide à domicile ; lits d'accueil médicalisés et lits halte soins santé ; appartements de coordination thérapeutique ; CSAPA et CAARUD ; centres d'hébergement pour sans-abris malades du coronavirus.

Pour solliciter cet accueil, il suffit d'une part, qu'un seul des responsables légaux de l'enfant appartienne à l'une des catégories prioritaires listées ci-dessus, d'autre part que l'autre responsable légal soit tenu d'exercer ses fonctions en présentiel et enfin qu'aucune autre solution de garde ne soit possible.

Les personnels dont les enfants sont éligibles se signalent dès que possible et au plus tard le mercredi 12 janvier 2021, jusqu'à 17 heures à l'accueil de la mairie de Vertaizon ou sur l'adresse mail : mairie@mairie-de-vertaizon.com.

Les responsables légaux devront fournir :

- Un justificatif de la profession exercée (carte professionnelle, fiche de paie, etc.) ;
- Une attestation sur l'honneur de l'absence d'une autre solution de garde ;

Ces démarches sont obligatoires pour pouvoir bénéficier du système de garde.

Modalités d'accueil des enfants :

Pour cette journée de grève, la commune de Vertaizon assure le service de garde des enfants prioritaires uniquement de 8h30 à 16h30.

Vertaizon, le 11 janvier 2022

Le Maire,



Jean Jacques CAVALIERE.